



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

traité de Lisbonne

Question écrite n° 61678

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la ratification du traité de Lisbonne. Suite au référendum irlandais, il souhaite connaître les initiatives entreprises par le Gouvernement afin d'encourager la République tchèque à engager les modalités visant à ratifier le texte.

Texte de la réponse

Le président tchèque, M. Vaclav Klaus, a finalement signé l'instrument de ratification du traité de Lisbonne le 3 novembre 2009, peu après l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle tchèque qui a confirmé la compatibilité des traités européens avec la Constitution tchèque. Le traité de Lisbonne est ainsi entré en vigueur le 1er décembre 2009.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61678

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9802

Réponse publiée le : 23 mars 2010, page 3301